



UNIVERSITÉ
EUROPÉENNE
DE BRETAGNE

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du 25 novembre 2013

Délibération n°2013-29

Gestion des ressources humaines de l'UEB

Vu le décret 2007-381 du 21 mars 2007 portant création de l'établissement public de coopération scientifique « Université européennes de Bretagne », et plus précisément sont article 15, 7°,

Vu l'avis positif du comité technique du 18/11/2013, suite à avis négatif du comité technique du 25/10/2013.

Exposé des motifs :

Au vu de la cartographie des emplois proposée (document ci-joint) et la note explicative ci-jointe, il est demandé au conseil d'administration de se prononcer sur les décisions prises en termes de gestion des ressources humaines.

Nombre de membres en exercice : 29

Votants : 28	Refus de participer au vote : 0
	Pour : 28
	Contre : 0
	Abstentions : 0

Délibération adoptée



Visa du Président

Pièces jointes au présent document : un dossier « Politique de gestion des ressources humaines ».

Transmis au Recteur Chancelier des universités le